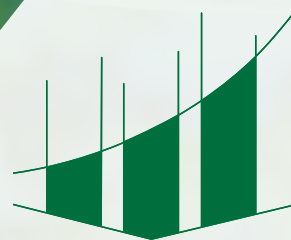


RAPPORT D'ACTIVITÉS

20 24



BCCA



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	P05
1. PERSPECTIVES ET DÉFIS	
1.1 Tendances majeures dans le secteur de la construction belge	P07
1.2 Evolution du cadre réglementaire – conséquences pour le secteur et rôle de BCCA	P08
1.3 La certification volontaire : un levier stratégique pour la création de valeur ajoutée	P09
2. NOS RÉALISATIONS	
2.1 Comment BCCA répond aux tendances et accompagne les secteurs innovants	P13
2.2 Événements professionnels	P22
3. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ	
3.1 Infographie	P27
3.2 Activités de certification - Résultats 2024	P28
4. NOTRE ORGANISATION	
4.1 Structure du Management	P35
4.2 Plateforme consultative	P37
4.3 Accréditation et notification	P38

AVANT-PROPOS

2024 a été une année d'évolution accélérée pour BCCA, avec la durabilité, l'innovation et la responsabilité sociétale au cœur de toutes nos activités.

Le secteur de la construction est à un tournant : influencés par les réglementations européennes et nationales, les avancées technologiques et l'évolution des attentes sociétales, les besoins d'aujourd'hui sont fondamentalement différents de ceux d'hier. En tant qu'organisme de certification neutre, BCCA joue un rôle clé dans ce contexte.

Notre mission reste claire : contribuer à un secteur de la construction résilient, sûr et tourné vers l'avenir.

En 2024, cela signifie que nous avons encore adapté nos services à la demande croissante de solutions durables. Plus de 30% de nos activités de certification sont aujourd'hui directement ou indirectement liées à la durabilité. Du soutien au développement de produits circulaires à la certification « Menuiserie Durable », nous contribuons activement à la transition vers une pratique de construction soucieuse du développement durable.

L'innovation constitue un deuxième pilier de notre approche. Dans un secteur où l'innovation technologique est indispensable, BCCA se positionne comme un facilitateur. Nos certifications et agréments offrent un cadre fiable pour la validation de nouveaux matériaux et systèmes de construction, souvent même avant leur déploiement à grande échelle.

Nous avons également renforcé notre rôle sociétal. En proposant des formations via BCCA Academy, en certifiant les compétences des professionnels de la ventilation et des énergies renouvelables, et en contribuant activement à l'élaboration des politiques en matière de qualité de l'air intérieur et de performance énergétique, nous faisons la différence dans la pratique. Nous soutenons les entreprises, les collectivités locales et les citoyens en leur fournissant des informations transparentes, fiables et utiles, adaptées aux besoins sociétaux.

Grâce à l'engagement de nos membres, collaborateurs et partenaires, nous progressons dans un contexte difficile. Nous remercions tous ceux qui nous ont fait confiance, conseillés ou inspirés en 2024. Ensemble, nous continuerons à bâtir un secteur qui répond non seulement aux exigences techniques d'aujourd'hui, mais aussi aux attentes écologiques et sociales de demain.



Bernard Heiderscheidt
Président du Conseil
d'Administration



Olivier Delbrouck
Administrateur Délégué



**Nous contribuons activement
à la transition vers une
pratique de construction
soucieuse du développement
durable...**



1. PERSPECTIVES ET DÉFIS

1.1 TENDANCES MAJEURES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION BELGE

Le secteur de la construction belge est en pleine transformation, influencé par plusieurs tendances majeures qui se confirment et se renforcent au fil du temps.

Sous l'influence conjointe des politiques européennes mais aussi des réglementations, des exigences locales et d'une nouvelle manière de vivre et d'habiter, la **durabilité** est devenue un moteur essentiel de croissance pour le secteur. Les projets de **rénovation énergétique** sont encouragés pour améliorer l'efficacité des bâtiments existants, malgré des contraintes budgétaires. Afin de répondre au besoin sans cesse croissant de logements énergétiquement performants, on assiste progressivement à une **industrialisation** accrue qui permet de construire à des coûts plus abordables tout en améliorant la **qualité**. Parallèlement, la **digitalisation** est un levier important pour travailler de manière plus efficace et plus rapide.

Dans ce nouveau contexte, la **gestion des risques techniques** n'est plus le seul facteur essentiel et les mécanismes de prise de décision dans le secteur de la construction deviennent de plus en plus dépendants de **considérations de durabilité** plus complexes. L'**évaluation** des aspects techniques et de durabilité nécessite des innovations portant d'une part sur des méthodes d'expérimentation adaptées et d'autre part sur le besoin d'obtenir des résultats dans des délais acceptables.

L'offre de services des organismes de certification va donc devoir évoluer vers un mix composé d'une part, de **certifications d'ordre général** pour soutenir le secteur et d'autre part, de **services aux projets** et aux acteurs individuels, mais dans chaque cas ces services seront délivrés sur une base neutre.

D'autre part, le secteur fait face, plus que jamais, à une «guerre des talents» en raison d'une pénurie de personnel compétent. Cette tendance est identifiée comme l'une des plus urgentes à adresser. La **formation** est donc logiquement au centre des priorités de tous les acteurs du secteur.

Les entreprises de construction doivent naviguer dans un **environnement juridique** de plus en plus complexe, avec des délais d'octroi de permis prolongés quand les fabricants doivent se conformer aux nouvelles **exigences normatives**, aux normes environnementales et aux exigences de traçabilité.

Ces tendances reflètent les défis et opportunités actuels du secteur de la construction en Belgique, nécessitant des adaptations, pour partie déjà initiées, afin d'assurer une croissance durable pour tous.



1.2 ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE : CONSÉQUENCES POUR LE SECTEUR ET RÔLE DE BCCA

Règlement révisé pour les produits de construction (CPR)

L'ÉVOLUTION DU CPR ET LE RÔLE DE BCCA

Depuis l'introduction de la CPD (Directive sur les produits de construction) en 1988 et du Règlement sur les produits de construction (CPR) en 2011, BCCA joue un rôle de premier plan en tant qu'organisme notifié pour la certification des systèmes de contrôle de la production en usine de produits de construction pour lesquels le marquage CE est obligatoire sur le marché européen. Le texte révisé du CPR a été publié fin 2024 et est progressivement d'application depuis janvier 2025. La nouvelle réglementation a comme but de répondre aux défis contemporains en matière de durabilité et de digitalisation et accroît la transparence dans le secteur de la construction.

PRINCIPAUX CHANGEMENTS DANS LE CPR

La révision introduit plusieurs changements importants qui ont un impact sur les fabricants et les fournisseurs. Certains des changements les plus pertinents incluent :

- **Les passeports numériques des produits** (DPP : Digital Product Passport). Les passeports numériques des produits contiennent des spécifications techniques et des données environnementales, facilitant la conformité et la traçabilité au sein de l'UE.
- **Le marquage CE renforcé** : Le marquage CE reflète non seulement les performances techniques mais aussi l'impact environnemental, exigeant que les produits de construction répondent à la fois à des critères de sécurité et de durabilité.

En outre, le CPR mis à jour s'intègre parfaitement aux directives plus larges de l'UE en matière de développement durable, telles que le règlement sur **l'écoconception des produits durables (ESPR)** et la **directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD)**. Cela implique

que les produits relevant du CPR contribuent aux objectifs d'efficacité énergétique et d'économie circulaire au niveau européen.

BCCA SUIT DE PRÈS L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

BCCA joue un rôle actif dans la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en participant aux CPR Acquis Expert Groups pour la Belgique, aux Sector Groups of Notified Bodies et à diverses autres structures de consultation. Notre équipe est entièrement préparée pour guider les fabricants et les fournisseurs dans le respect des nouvelles exigences de marquage CE, des normes environnementales et des exigences de traçabilité.

De plus, nous sommes fortement engagés dans le suivi des caractéristiques environnementales et participons activement à des groupes de travail axés sur la durabilité et la performance environnementale dans le secteur de la construction.

IMPACT POUR LES FABRICANTS À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR DE L'UE

Le respect du CPR est également crucial pour les fabricants situés hors de l'UE afin d'obtenir et/ou de conserver l'accès au marché européen. Les règles uniformes simplifient le commerce transfrontalier et réduisent les charges administratives, permettant aux entreprises d'opérer plus efficacement au sein du marché intérieur.

NOTRE PROMESSE : UNE DÉMARCHE DE CERTIFICATION FLUIDE ET PÉRENNE

En répondant de manière proactive à ces changements, nous garantissons que nos clients peuvent s'y retrouver aisément dans le nouveau paysage réglementaire. Grâce à notre expertise et à notre accompagnement, les entreprises peuvent compter sur une approche de certification fluide et pérenne.

LES ENTREPRISES PEUVENT COMPTER SUR UNE APPROCHE DE CERTIFICATION FLUIDE ET PÉRENNE.

1.3 LA CERTIFICATION VOLONTAIRE : UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LA CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

La certification volontaire, bien qu'elle soit souvent considérée comme une démarche supplémentaire, représente en réalité un puissant levier stratégique pour la création de valeur ajoutée. Elle permet en outre de répondre aux attentes des différentes parties intéressées en soutenant l'**innovation** et en accompagnant le secteur dans ses besoins de **développement**. À travers ce processus, les entreprises peuvent non seulement renforcer leur crédibilité et leur réputation, mais aussi améliorer leurs performances et ouvrir ou répondre à de nouvelles opportunités de marché d'autant plus

quand ces certifications sont reconnues, prescrites ou demandées par le marché.

Lors de la dernière enquête de satisfaction des clients de BCCA, ceux-ci ont clairement indiqué que la certification volontaire de leurs produits et/ou services ou encore de leur personnel contribuait positivement à l'**image** de l'entreprise, qu'elle représentait un gage de **qualité** pour les clients et qu'elle correspondait en même temps à leurs **propres objectifs** de qualité.

QUELLE VALEUR AJOUTÉE, À QUELS NIVEAUX ?

La création de valeur ajoutée s’observe à différents niveaux quelles que soient les activités des entreprises concernées ou leur scope géographique.

★
+

1

Renforcement de la crédibilité et de la réputation

La certification volontaire permet aux entreprises de prouver leur engagement envers des standards élevés (qualité, sécurité, environnement, RSE). Obtenir des certifications ou labels reconnus comme ATG, BENOR, Menuiserie Durable ou ISO rassure en effet clients, partenaires et investisseurs sur la **fiabilité des produits et services proposés**.

Des organismes tiers comme BCCA garantissent l’objectivité du processus via des évaluations indépendantes, audits et contrôles réguliers.

Résultat : une **réputation renforcée**, gage de confiance et de professionnalisme, qui facilite l’acquisition de nouveaux clients, la fidélisation des anciens et le renforcement des relations avec les différentes parties prenantes.

★
+

2

Amélioration des performances internes

Le processus de certification pousse à revoir les pratiques internes, à structurer des systèmes de gestion efficaces et à instaurer des tests rigoureux dans le cadre de la certification produits. Cela favorise une **amélioration continue**, une réduction des défauts et une hausse de la satisfaction client.

Les services internes deviennent plus synergiques : la qualité identifie des axes d’amélioration que la production ne voyait pas, tandis que la direction bénéficie d’une vision claire sur la **maîtrise des risques et la conformité des produits**.

Des certifications comme ISO 14001 ou l’Échelle de performance CO₂ encouragent aussi des **pratiques plus durables**, avec à la clé une réduction des coûts liés aux ressources et à l’énergie.

★
+

3

Accès à de nouveaux marchés

Certaines certifications sont indispensables pour accéder à des marchés spécifiques. C’est le cas notamment des **marchés publics** pour lesquels le label BENOR est très souvent prescrit ou pour répondre aux nouvelles exigences en termes de **durabilité** et de **circularité** ou encore pour satisfaire aux demandes de clients internationaux.

En obtenant ces certifications, les entreprises peuvent non seulement élargir leur base de clients, mais aussi se différencier de leurs concurrents.



★
+

4

Augmentation de la valeur réelle et de la valeur perçue

Les certifications volontaires renforcent à la fois la qualité intrinsèque des produits et la perception qu’en ont les clients. Ces derniers sont souvent prêts à payer plus pour des produits certifiés, gages de fiabilité.

Par exemple, les certifications ATG facilitent le travail des concepteurs et architectes en garantissant la conformité des produits et la technique de mise en oeuvre visée. Les certifications intégrant des critères de durabilité ou de circularité valorisent les engagements environnementaux des entreprises concernées.

Résultat : **des produits mieux valorisés tant d’un point de vue technique qu’environnemental et une rentabilité renforcée pour l’entreprise**.

★
+

5

Différenciation concurrentielle

La certification volontaire permet aux entreprises de se démarquer en apportant des **garanties supplémentaires en matière de qualité, sécurité ou durabilité**. Elle attire une clientèle sensible à ces valeurs et favorise la fidélisation. Selon les pays et secteurs, elle peut aussi ouvrir l’accès à certains avantages ou marchés.

C’est le cas par exemple pour la certification VCA destinée aux entreprises qui exercent des activités présentant un risque accru dans un environnement à risques (chantiers, usines, …) et pour lesquelles cette certification est exigée. Il en va de même pour la certification selon l’Echelle de performance CO₂ grâce à laquelle un avantage concurrentiel est octroyé dans le cadre de certains marchés publics.

★
+

6

Renforcement de l’innovation

Les entreprises font appel aux services de certification pour **valider la qualité** et s’assurer de la **maîtrise des risques** lors de la mise sur le marché de leurs innovations. Au plus les contacts sont pris en amont avec les organismes de certification, au plus les fabricants maximisent les chances de voir leurs innovations conformes aux exigences techniques et normatives dès le lancement des produits ou systèmes sur le marché. L’engagement de BCCA en tant que partenaire fiable en matière de certification et de conformité pour le secteur de la construction fait de lui un interlocuteur précieux pour soutenir les innovations.

★
+

Comme on le voit, la **certification volontaire** est bien plus qu’une simple formalité administrative. Elle constitue un **investissement précieux pour les entreprises** qui adoptent cette démarche proactive et qui peuvent dès lors en tirer des **bénéfices significatifs et durables**, tout en contribuant à un **développement responsable et éthique**.

10

11

2.

NOS REALI SATIONS

2.1 COMMENT BCCA RÉPOND AUX TENDANCES ET ACCOMPAGNE LES SECTEURS INNOVANTS

Pour chacun des secteurs concernés, BCCA s'adapte aux nouvelles tendances et exigences et joue son rôle de facilitateur. Ses équipes s'investissent avec les différentes parties prenantes afin de soutenir et guider au mieux les nécessaires évolutions.

BCCA s'appuie sur les compétences de haut niveau de ses ingénieurs, architectes et profils scientifiques pour délivrer un service de qualité. La formation continue et la participation à des projets de recherche au niveau national et international constitue une bonne base pour le développement des compétences. De nouveaux collaborateurs dans des domaines d'expertise spécifique sont venus encore renforcer l'équipe en 2024.

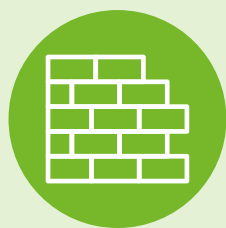
Quel que soit le chemin emprunté pour répondre aux défis actuels, certification ou attestation, la concertation avec des organismes tiers, tel que BCCA, est une plus-value certaine. Grâce à son expertise et son impartialité, la participation de BCCA assure aux différents acteurs de la construction que les solutions proposées atteignent les objectifs visés.

En 2024, pas moins de 30% du chiffre d'affaires de BCCA proviennent d'activités de certification liées directement ou indirectement à la durabilité!

Quelques exemples concrets d'évolutions et d'innovations illustrent la tendance présente aussi bien dans des secteurs traditionnels que dans des secteurs plus récents comme celui des énergies renouvelables.

NOS REALISATIONS

S'ADAPTER
AUX NOUVELLES
TENDANCES

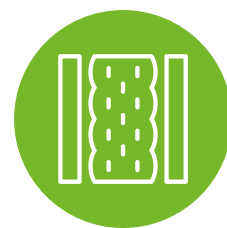
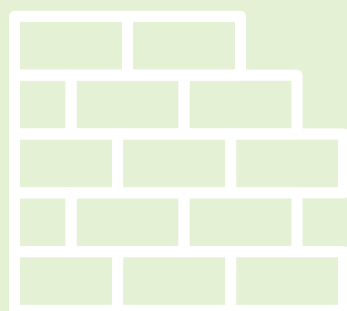


LE SECTEUR DE LA MAÇONNERIE ET DES BRIQUES

Pour les maçonneries, 3 ATG ont été (re)publiés en 2024 avec pour objet d'une part, des éléments **innovants biosourcés** et d'autre part, des maçonneries « montées à sec » (sans mortier) ou collées (joint mince).

On constate un intérêt grandissant pour les éléments alternatifs, soit **géo- ou biosourcés**, soit nécessitant moins de CO₂ pour être produits.

Comme on le voit, l'ATG avec certification est un outil particulièrement adapté pour certifier les produits/systèmes innovants qui intègrent des **caractéristiques de circularité et de durabilité**.



LE SECTEUR DES MATÉRIAUX ET SYSTÈMES D'ISOLATION

En 2024, nous avons constaté une forte augmentation de l'utilisation de **matières premières recyclées** dans le secteur de l'isolation. Les règles de certification ont été adaptées à cette évolution.

BCCA a également cosigné le « **Protocole Climat** », lancé lors de Batibouw 2024 par Embuild Flandres et Buildwise. Cette initiative pose des défis importants au secteur de l'isolation et de la toiture. BCCA prend les mesures nécessaires pour pouvoir délivrer à terme des Agréments Techniques (ATG) avec certification qui répondront à ce nouveau cadre.

BCCA suit de près tous les développements, entre autre en participant activement aux réunions du groupe d'experts **CPR Technical Acquis** pour les « Produits d'isolation thermique » pour la Belgique et du **Groupe Sectoriel 19 des Notified Bodies pour les « Matériaux d'isolation thermique »**.

Dans le cadre des **matériaux recyclés ou de réemploi**, la gestion des **déchets de laines minérales**, notamment issus de la déconstruction de bâtiments ou du démantèlement d'équipements industriels, représente un défi majeur. Une mauvaise gestion peut entraîner des risques pour la santé et une non-conformité réglementaire. Les produits en laine minérale, bien que largement utilisés, doivent respecter des normes de sécurité européennes strictes selon le Règlement (CE) No 1272/2008 - Note Q pour éviter d'être classés comme cancérogènes.



Pour aider les entreprises à gérer ces risques, BCCA, en collaboration avec l'EUCB, a mis au point un **nouvel outil digital**. Cet outil a été lancé en décembre 2024 et, par cet outil, BCCA fournit une attestation qui comprend une évaluation du rapport d'analyse d'une fibre soumise à vérification, en vérifiant la composition chimique et en la comparant à la plage de sécurité des fibres testées avec succès selon la Note Q.

Les réglementations relatives à la mise en décharge de la laine minérale devraient devenir plus strictes en Europe dans les années à venir, ce qui entraînera une croissance significative de l'utilisation de cette application unique.



LE SECTEUR DU TRAITEMENT DU BOIS ET DES PORTES RÉSISTANTES AU FEU

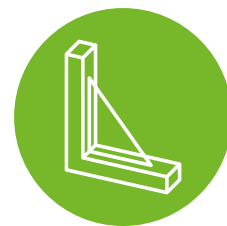
LE TRAITEMENT DU BOIS

Les traitements du bois évoluent pour répondre aux **enjeux environnementaux et de durabilité**. La préservation du bois est encore actuellement fortement dépendante de l'industrie chimique des biocides, bien que la recherche se concentre sur des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

BCCA participe au programme européen de réexamen des substances actives existantes utilisées dans des produits biocides. Celui-ci a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2030. L'évaluation de ces substances prend plus de temps qu'initialement prévu, notamment en raison de la complexité de certaines questions techniques, à l'évolution des orientations techniques et des nouveaux critères scientifiques pour la détermination des propriétés perturbant le système endocrinien.

La publication officielle est disponible via le Règlement Délégué (UE) 2024/1398 de la Commission du 14 mars 2024 modifiant le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Du point de vue de l'agrément propre, le format a été mis à jour en 2024 pour tenir compte des avancées et sera d'application pour toutes les nouvelles demandes d'agrément technique ATG.



LE SECTEUR DES FAÇADES – LES MENUISERIES EXTÉRIEURES

LES PORTES RÉSISTANTES AU FEU ET/OU SUR VOIE D'ÉVACUATION

Les demandes de certification sont toujours à la hausse surtout dans le secteur des profilés en aluminium.

- Pour les portes extérieures, les normes EN 14351-1 et EN 16034 sont publiées au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et donc le **marquage CE est obligatoire**. Il peut se combiner avec un marquage **BENOR/ATG** qui reste volontaire.
- Pour les portes intérieures, la norme EN 14351-2 est rédigée mais n'est toujours pas publiée au JOUE et donc le marquage CE n'est pas obligatoire. Le marquage **BENOR/ATG** reste un **point fort** pour ce type de portes.

La certification suivra les exigences du nouveau CPR.

D'un point de vue technique, il n'y a pas encore de grande évolution dans ce secteur bien que les nouvelles technologies pourraient contribuer à une amélioration substantielle en cas de « portes intelligentes ».

BCCA suit également ces évolutions de près !



La certification des menuiseries extérieures durables plus connue sous le nom de « Menuiserie Durable » connaît un nouvel élan remarqué.



La certification « Menuiserie durable » est en effet l'une des premières certifications produits à combiner un **haut niveau de qualité technique** et les **aspects environnementaux et sociaux**. La certification prend en compte l'ensemble du cycle de vie de la menuiserie.

Au cours de l'année 2024, la version finale du nouveau règlement a été approuvée et diverses formations ont été organisées en collaboration avec des fournisseurs de systèmes et des fédérations (FAC, Embuild). Les premiers audits selon le nouveau règlement ont été réalisés auprès des anciens et nouveaux clients.

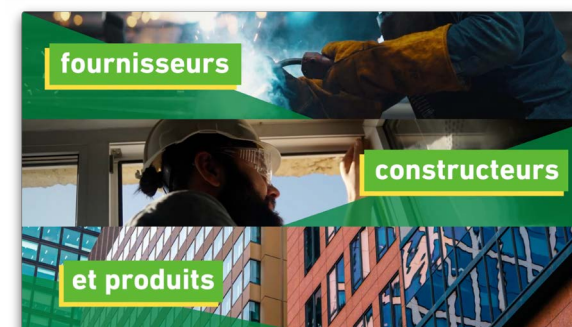
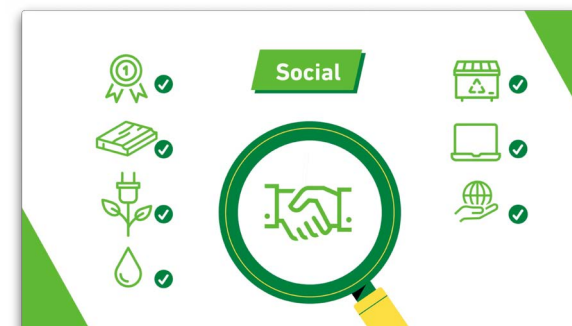
Le premier certificat de Menuiserie Durable version 2.0 sera décerné en mars 2025 lors du lancement officiel.

Cette nouvelle version évalue toutes les phases du cycle de vie à l'aide d'un **système de points** et de **critères clairement définis**. De cette manière, chaque maillon de la chaîne est encouragé à rendre son produit plus durable et l'ensemble du secteur est tiré vers le haut. Il devient possible pour le fabricant de menuiserie de distinguer ses produits de ceux de ses concurrents de manière **transparente**.

La menuiserie durable bénéficie désormais d'un soutien important au sein du secteur. Des efforts supplémentaires sont également déployés pour que la menuiserie durable soit incluse dans les cahiers des charges publics.

Les exigences continueront d'évoluer à l'avenir en fonction du soutien social, de l'évolution de la réglementation (européenne) et des possibilités du secteur.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [vidéo](#) ou le [site web](#) dédié.



LE SECTEUR DES TOITURES



L'année 2024 a connu une croissance continue du secteur de la toiture au niveau des Agréments Techniques ATG, ce qui ne fait que confirmer la confiance du secteur dans cette certification. Les ATG certifiés offrent aux détenteurs d'ATG un moyen de démontrer au marché que la confiance peut exister dans la **qualité de leurs produits** et leur **adéquation à l'application visée**. Les ATG permettent également de comparer différents produits et systèmes de toiture de manière détaillée et compréhensible. En particulier, les aspects « **vent** » et « **incendie** » sont cités comme les points forts des ATG de toiture.

Les nouveaux développements sont à noter principalement dans les domaines suivants :

1. Examen des performances de **résistance au vent des systèmes d'étanchéité des toits plats**. Les efforts se poursuivent et l'évaluation des recherches sur l'intégration de toitures étanches ou perméables à l'air est toujours en cours depuis 2022. Les titulaires de l'ATG demandent d'évaluer la nouvelle norme EN 17686 et les règles d'extrapolation selon CEN/TS 17659 par rapport aux dispositions de la directive UBAtc actuelle sur la résistance au vent.
2. La **circularité des produits** (utilisation de matières premières recyclées, réutilisation des produits, ...) **et des structures** (dégradabilité des joints de toiture, construction modulaire, ...) est étudiée dans le cadre des agréments techniques ATG. Le défi sera de déterminer les méthodes et critères d'évaluation qui peuvent soutenir la confiance dans la (ré)utilisation de ces produits. L'ATG peut être ici un outil approprié pour décrire et comparer des produits et des systèmes innovants sur un pied d'égalité.



LE SECTEUR DES TUYAUTERIES EN PLASTIQUE

3. « Toits climatiques » : BCCA participe activement aux groupes de travail « Toits climatiques », qui visent à créer un cadre objectif et correct permettant aux décideurs politiques de faire un choix éclairé dans leur législation pour relever les défis futurs concernant l'utilisation optimale des espaces ouverts, la circularité et la construction durable, l'adaptation au climat, la production d'énergie renouvelable et la promotion de la biodiversité.

L'objectif final est de développer des solutions techniques comportant différentes options avec chacune leurs avantages et inconvénients.

Dans le cadre du **marquage CE**, BCCA continue de jouer son rôle d'organisme de certification notifié (AVCP 2+) pour une large gamme de normes de produits. BCCA suit de près les développements dans ce domaine, entre autres en participant activement aux réunions du **Groupe Sectoriel 11 « Membranes et Géotextiles »**.

Dans le secteur des systèmes de tuyauterie en plastique, une grande attention est également accordée à la **durabilité** et au **recyclage**. Outre les évolutions de la normalisation européenne, où l'utilisation de matériaux recyclés est de plus en plus autorisée, un nouveau type de tuyau en PVC pour le drainage et l'assainissement a été développé par le secteur. Ce nouveau type de tuyau intègre de la matière première PVC recyclée dans une couche intermédiaire. Après consultation des parties prenantes, principalement les pouvoirs publics, via le Comité Sectoriel BENOR, un PTV a été élaboré et le règlement d'application BENOR a été modifié pour permettre la **certification BENOR** de ce nouveau type de canalisation.

LA CERTIFICATION DE MISE EN ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DES ÉGOUTS A DÉMARRÉ LE 1ER JANVIER 2025

La certification des entrepreneurs opérant dans le secteur de la rénovation des égouts, telle que prévue dans le cahier de charges type 250 - art. 42 § 6, a démarré le 1er janvier 2025 sous la marque **BCCA.EXE** (plus d'informations sur [Execert](#)). Cela signifie que pour les appels d'offres de nouveaux projets et les réparations dans le cadre de projets en cours, la certification sera d'application à partir du 1/01/2025 et les entrepreneurs peuvent demander une certification auprès de BCCA. Les entrepreneurs doivent en tenir compte dans leur tarification.

BCCA.EXE

En concertation avec le secteur, il a été décidé d'impliquer toutes les parties prenantes ; le maître d'ouvrage peut facilement demander la réalisation d'un projet sous certification.

Sur cette base, un entrepreneur certifié réalisera le projet. Si une interaction du maître d'ouvrage ou du bureau d'études avec l'entrepreneur s'avère nécessaire, ils en seront informés par une notification par mail.

Les techniques certifiées sont le chemisage, le tubage, les panneaux en PRV, le shortliner et la manchette en inox. Les prescriptions techniques et les règles de certification sont disponibles sur le [site web de BCCA](#).

Ce système permet aux partenaires de construction impliqués (clients, entrepreneurs et bureaux d'études) d'obtenir de manière transparente, pour leurs chantiers, des informations sur l'état d'avancement de l'exécution, les constatations éventuelles et les informations pertinentes telles que les notes de calcul, les fiches techniques ou les rapports d'essais.

La certification n'entraîne pas de transfert de responsabilités sur le chantier, mais un soutien aux partenaires de la construction par la mise à disposition d'informations transparentes et pertinentes. Le client et/ou le bureau d'études conservent leurs responsabilités, telles que l'approbation des notes de calcul ou des produits.



LE SECTEUR DE L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR ET DE LA VENTILATION

ÉTANCHÉITÉ À L'AIR

Reconnu depuis le 23 février 2022, comme **organisateur d'un cadre de qualité pour les tests d'étanchéité à l'air**, BCCA promeut activement le cadre de qualité et suit ce qui se passe dans un contexte international à travers son adhésion au TAAC (TightVent Airtightness Associations Committee) et en tant que partenaire Gold de Tightvent - [Gold partner van TightVent](#), une initiative du Air Infiltration and Ventilation Center (AIVC).

Nous pouvons ainsi suivre la révision de la norme ISO 9972, la norme internationale relative aux essais d'étanchéité à l'air. Grâce à ce cadre qualité, nous disposons d'une solide expérience des essais sur le terrain, une contribution précieuse à ces plateformes.

En 2024, nous avons également contribué à l'« **Évaluation des accréditations d'efficacité énergétique** » que VEKA a fait réaliser par Deloitte Consulting & Advisory. En raison de notre position unique dans le paysage des accréditations, nous intervenons de diverses manières : reconnaissance des mesureurs d'étanchéité à l'air, des rapporteurs de ventilation et des six types de certificats au sein de **RESCert**.

VENTILATION ET QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

BCCA a plus de 10 ans d'expérience dans l'amélioration de la ventilation des bâtiments, tant dans le domaine de l'évaluation des produits que dans l'augmentation des compétences des rapporteurs de ventilation.

BCCA agit en tant qu'organisme neutre de contrôle pour l'évaluation des ouvertures d'alimentation réglables (OAR), des unités de ventilation et des systèmes de ventilation à la demande qui sont acceptés dans le cadre de la réglementation PEB.





LE SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les produits et systèmes dont la compatibilité avec la réglementation a été démontrée sont repris dans la **base de données des produits approuvés PEB** (www.epbd.be).

La ventilation en soi n'est pas un objectif, c'est le moyen de garantir la qualité de l'air intérieur des bâtiments. La **qualité de l'air intérieur** est l'un des aspects d'un environnement intérieur sain et la législation européenne y a également accordé une attention particulière avec la publication de la **directive EPBD révisée** en mai 2024. Il est donc clair que la qualité de l'air intérieur restera bien d'actualité.

En 2024, BCCA, dans une étude réalisée en collaboration avec Buildwise, l'Université de Gand et VITO, a continué à soutenir le SPF Santé publique dans le développement de **la labellisation de la qualité de l'air dans les lieux publics fermés**. Concrètement, le cadre de formation des certificateurs qui élaboreront ces labels a été davantage détaillé.

Au niveau régional en Flandre également, une attention particulière est accordée à la **qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics**, notamment dans les **établissements de soins de santé**.

En collaboration avec la KU Leuven et en étroite collaboration avec les secteurs, BCCA a élaboré des manuels de qualité pour le «departmentzorg». Cinq manuels spécifiques ont été élaborés pour les maisons de soins psychiatriques, les structures d'accueil pour enfants, les centres de services locaux, les structures pour personnes handicapées et les centres de révalidation. Les résultats de ce travail ont également été présentés lors de la conférence AIVC à Dublin en octobre 2024.

Ces études montrent que la compétence et l'expérience de BCCA en matière d'amélioration de la qualité peuvent également être valorisées dans les initiatives de soutien aux politiques et que notre compétence est complémentaire à celle des partenaires menant des recherches fondamentales.

Plus que jamais, les énergies renouvelables sont cruciales pour la société. À la lumière de la tendance à l'électrification croissante et à l'indépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, les réglementations passent également à la vitesse supérieure. Les options vers 2050 se précisent.

Étant donné que les installations d'énergie renouvelable telles que les **panneaux photovoltaïques**, les **systèmes solaires thermiques** et les **pompes à chaleur**, leur interaction mutuelle et la combinaison avec le réservoir tampon et la batterie doivent être appliquées à grande échelle, ce secteur gagne également en importance chez BCCA.

Via **RESCert**, un consortium composé de BCCA et BPAC (Blue Planet Academy & Consulting), nous travaillons au nom des trois régions pour certifier les installateurs de systèmes énergétiques à petite échelle.

Au sein de RESCert, BCCA assume le rôle d'opérateur de certification. Cela signifie que BCCA est également le premier point de contact pour les installateurs qui souhaitent obtenir un certificat.

RESCert est un nom établi dans le secteur, comme en témoignent les 656 nouveaux certificats délivrés en 2024.

En Wallonie, à partir du **01/06/2025**, toute entreprise qui installe et conçoit des systèmes photovoltaïques a l'obligation de compter parmi ses effectifs un collaborateur certifié RESCert, cette exigence va encore renforcer la demande de certification des installateurs.



LE SECTEUR DES INSPECTIONS DU BÂTIMENT

Une évaluation standardisée de l'état des bâtiments constitue une valeur ajoutée lors de l'élaboration d'un **plan d'entretien pluriannuel** d'un bâtiment. Cela a également été constaté en 2024 par le secteur des immeubles à appartements à travers notre participation au projet **Condoreno** et la présentation du système de certification au **Salon de la Copropriété** de Bruxelles le 14 novembre 2024.



Dans les années à venir, de nombreux **immeubles à appartements** devront être rénovés afin d'atteindre les objectifs d'économie d'énergie et de suppression progressive des combustibles fossiles. Une évaluation objective de l'état d'un immeuble peut aider le syndicat des copropriétaires à prendre les bonnes décisions et à élaborer un plan.

Le fait que l'asbl Vlisog (Initiative flamande pour l'entretien systématique des bâtiments) disparaisse ne signifie en aucun cas que le soutien du BCCA aux mesures de l'état des bâtiments selon la norme NEN2767 disparaîtra. BCCA élargira encore la certification des inspecteurs en bâtiment avec un nouveau partenaire.

Les inspecteurs en bâtiment de ce programme mettent leurs services à la disposition des gestionnaires d'immeubles, des syndicats de copropriétaires, des villes et des communes, het Vlaams Energiebedrijf, het Faciltair bedrijf ...

Les inspecteurs en bâtiment doivent démontrer leur compétence par une formation, un examen théorique et un examen pratique. Cette compétence doit être maintenue par une formation continue. Chaque année, des rapports d'inspection de bâtiments sont demandés et examinés par des experts indépendants au sein du comité d'évaluation de BCCA. Pour une inspection effectuée dans le cadre d'une certification, l'inspecteur en bâtiment délivre une déclaration de conformité.

Les premiers certificats et déclarations de conformité personnels ont été délivrés en 2018. En 2024, un total de **148 déclarations de conformité** ont été délivrées par **24 inspecteurs en bâtiment actifs**.

Compte tenu de l'importance d'un entretien systématique des bâtiments et de la vague de rénovations qui sera nécessaire pour améliorer la performance énergétique des bâtiments existants, on s'attend à ce que ce dispositif, qui objective l'efficacité des investissements, ne fasse que gagner en importance.

2.2 ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS

NOUVEAU

Vous n'avez que quelques minutes ? Découvrez BCCA, ses missions, son écosystème et ses services au travers d'une **vidéo corporate dynamique** :

 <https://video.bcca.be/fr/corporate>



VLARIODAG

Nous étions de nouveau présents, ensemble avec COPRO, au « **Vlariodag** » organisé le 26 mars 2024 à l'Antwerp Expo d'Anvers pour présenter la certification des entrepreneurs dans le secteur de l'infrastructure et de l'assainissement, dans le cadre de la préparation du lancement de la certification des entrepreneurs dans le secteur de la rénovation des égouts.

La ministre flamande de l'Environnement, Zuhair Demir, a ouvert cette nouvelle édition et a qualifié le secteur de l'assainissement de partenaire important pour atteindre les objectifs politiques.

Une nouvelle page web a également été créée pour mieux informer sur le sujet . A consulter [ici](#).



SALON DE LA CO-PROPRIÉTÉ

Comme annoncé l'an dernier, nous avons de nouveau participé au **Salon de la Co-propriété** organisé par l'Union des Syndics. L'événement a eu lieu le 14 novembre 2024 dans le Hall 10 de Brussels Expo.

Nous avons choisi d'y présenter cette fois le sujet des mesures d'état des bâtiments sur le stand mais aussi lors d'un exposé donné par Liesje Van Gelder, dr.ir. arch. et Coordinator Building Performances chez BCCA.

Le sujet a rencontré un vif succès. Le parc immobilier en Belgique, comme dans toute l'Europe, est en effet confronté à un défi majeur. La **durabilité des bâtiments** est devenue une priorité absolue, tant sur le plan économique qu'écologique, et elle fera l'objet d'une attention de plus en plus grande dans les années à venir. La durabilité se reflète à la fois dans l'**entretien adéquat et préventif** des bâtiments et dans la **rénovation énergétique** en vue de répondre aux objectifs climatiques à l'horizon 2050.

Compte tenu du processus décisionnel souvent difficile dans les Assemblées de Co-Propriétaires pour les immeubles d'habitation, des informations objectives, transparentes et correctes sur la qualité de l'immeuble, les besoins d'entretien et les risques en cas de non-exécution des travaux sont cruciales **pour entretenir les parties communes** d'un immeuble d'habitation et **planifier les mesures de rénovation** de manière **durable** et **économiquement rentable**. À cette fin, le syndic peut faire appel à des inspecteurs en bâtiment certifiés par BCCA pour faire réaliser une mesure d'état conformément à la norme néerlandaise NEN2767.

Ce sujet a fait l'objet d'un article dans le Magazine Property Today.

Plus d'informations sur le site de [BCCA](#).



VILLAGE QUALITÉ

BCCA a participé dans le cadre du stand « Village Qualité », ensemble avec les organismes de certification volontaire belges COPRO, Procertus et ANPI, au salon des mandataires **Municipalia** au Wex de Marche-en-Famenne les 18 et 19 avril 2024 ainsi qu'au **Concrete Day** qui s'est tenu le 10 octobre au Brabant de Leuven.

Le stand « **Village Qualité** » a pour objectif de mettre en avant la plus-value de la certification volontaire dans le secteur de la construction qui est de garantir l'excellence et l'aptitude à l'emploi des produits mis à disposition des consommateurs. L'initiative est également soutenue par deux marques de qualité importantes dans la construction belge : BENOR et ATG.

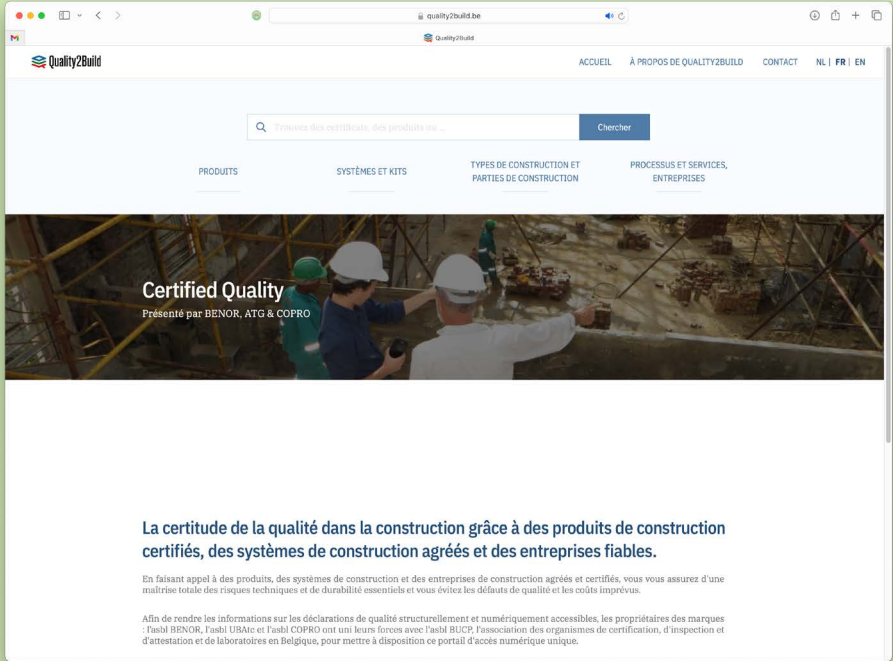


RENDEZ-VOUS ANNUEL DE LA CONSTRUCTION

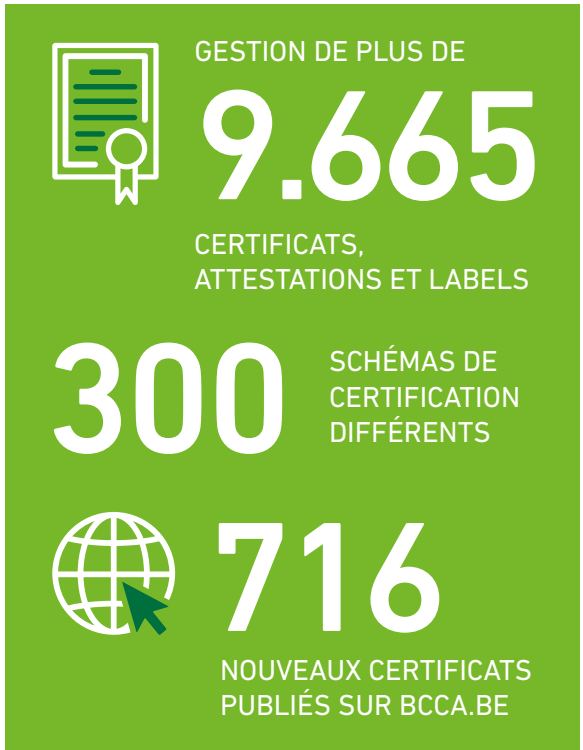
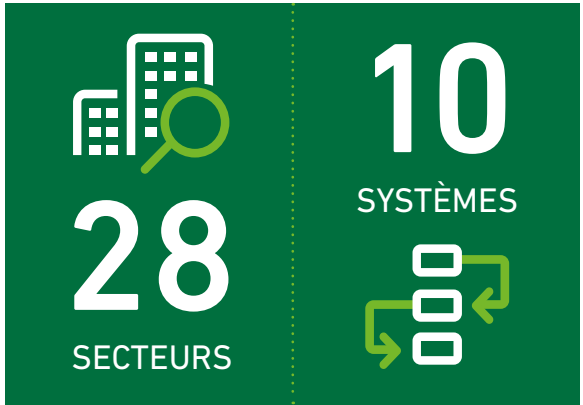
BCCA a eu l'occasion de participer le 28 novembre 2024 au **Rendez-vous annuel de la construction** organisé au Business Village Ecolys à Suarlée par **Embuild Wallonie** et qui a rassemblé plus de 700 personnes !

Ensemble avec COPRO, Febelcem, BENOR et Tradecowall nous avons pris part à la table ronde sur le thème des enjeux pour la certification des innovations. Les deux sujets mis en avant par BCCA ont porté sur d'une part, la **Certification dans le cadre des innovations** (matériaux de construction et systèmes constructifs) avec la présentation de la certification ATG et d'autre part : **Comment et où trouver l'information sur les matériaux certifiés** avec la présentation de la plateforme **Quality2Build**.

<https://www.quality2build.be/>



3.1



3. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

3.2 ACTIVITÉS DE CERTIFICATION - RÉSULTATS 2024

3.2.1 PRINCIPAUX SERVICES

BCCA se positionne comme un **facilitateur**, offrant des services de certification et d'attestation pour soutenir l'innovation, garantir la qualité des matériaux et techniques de construction et répondre aux exigences de durabilité. Ces services sont en constante évolution de façon à répondre aux demandes du secteur.



Les principaux services actuels sont les suivants :

1. CERTIFICATION DE PRODUITS

CERTIFICATION ATG



Avis favorable sur l'aptitude à l'emploi de produits et systèmes constructifs, incluant le suivi de la production, de la mise en œuvre et l'éventuelle qualification des utilisateurs (personnes et entreprises). Certification particulièrement adaptée aux innovations.

Afin de répondre aux demandes concrètes des acteurs du secteur et des autorités sur les sujets de durabilité et de circularité, l'ATG avec certification propose désormais aux fabricants intéressés de tenir compte de la présence d'un **pourcentage de contenu recyclé et renouvelable** dans les matériaux de construction mais également des critères de **démontabilité** des matériaux et systèmes concernés.

CERTIFICATION BENOR



Vise à certifier la conformité d'un produit, procédé ou service à un document standard ou normatif dans le contexte belge. Principalement utilisée par les prescripteurs publics.

MARQUAGE CE



A comme but, selon le CPR (European Construction Products Regulation 305/2011) de garantir la libre circulation des produits de construction au sein du marché unique européen où elle est obligatoire.

KEYMARK



Marque volontaire de conformité à une norme européenne, concernant principalement les produits d'isolation.

EUCEB



Vise à certifier que les fibres de laine minérale fabriquées ont une composition chimique telle que la classification comme cancérigène ne s'applique pas.

Le certificat EUCEB représente une déclaration volontaire qui stipule que les fibres de laine minérale disposent d'une composition chimique reprise dans les séries de fibres de référence exemptées de risque qui ont fait l'objet de tests suivant les protocoles européens et conformément aux dispositions de la note Q du règlement (EC) n° 1272/2008.

MENUISERIE DURABLE



Certification combinant qualité et aspects environnementaux et sociaux pour les menuiseries extérieures.

2. ATTESTATION

Service dans le cadre de l'accompagnement des projets, dès les premiers stades de leur développement. Cet accompagnement se traduit notamment par la définition d'un cadre normatif pertinent pour le produit/système concerné, ou par la rédaction d'une attestation visant à établir l'aptitude à l'emploi d'un produit/système pour une application donnée.

L'attestation peut constituer également le premier pas vers une future certification produit/système.

3. CERTIFICATION DES PROCESSUS ET SERVICES

CERTIFICATION DE MISE EN ŒUVRE **MY BCCA**

Pour la réparation du béton et la rénovation des systèmes d'égouttage. Les informations des entreprises concernées par ces certifications sont partagées en ligne sur le portail MyBCCA.

CADRES DE QUALITÉ



Axés sur la ventilation, l'étanchéité à l'air et la post-isolation des murs creux en vue d'améliorer la performance thermique et la qualité de l'air intérieur des bâtiments.

CERTIFICATION DES VALEURS THERMIQUES

Soit le processus de calcul est certifié, soit le résultat de calculs est certifié ou le calcul lui-même est réalisé par BCCA.

4. CERTIFICATION DES PERSONNES

Reconnaissance des compétences des personnes, notamment pour les installateurs de systèmes d'isolation, les peintres & les soudeurs industriels et les inspecteurs en bâtiment.



Egalement partenaire au sein de l'association RESCert, schéma de certification mis en place par les trois régions du pays pour les petites installations d'énergies renouvelables, BCCA contrôle que les personnes respectent bien les conditions du certificat et publie celles-ci sur son site internet afin de leur apporter de la visibilité.

5. CERTIFICATION DES SYSTÈMES DE MANAGEMENT



ISO 9001 : Systèmes de management de la qualité.

ISO 14001 : Systèmes de management environnemental.

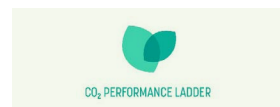
ISO 45001 : Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.



VCA : Sécurité, santé et bien-être au travail.



Achilles : Systèmes d'assainissement des sols.

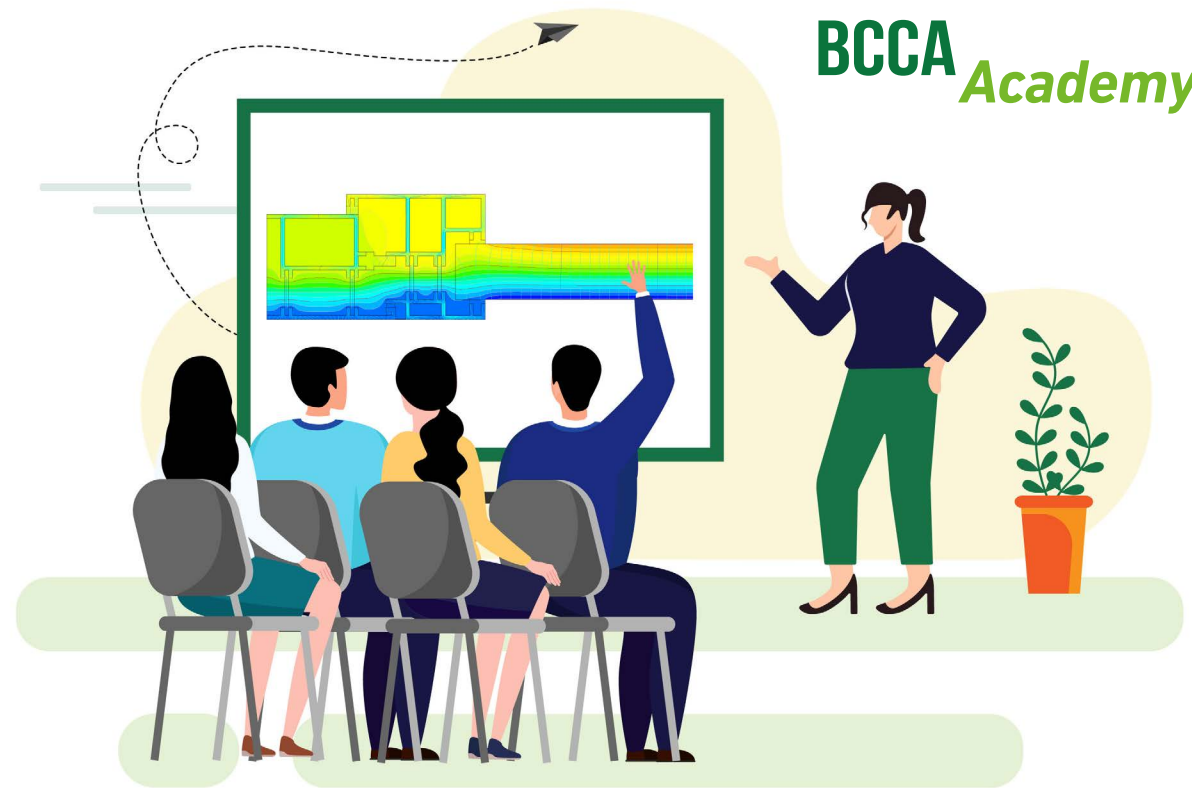


Échelle de performance CO₂ : Certification pour la réduction des émissions de CO₂.

6. FORMATION

BCCA ACADEMY : Offre de formations techniques, environnementales et normatives dans le cadre de certifications déjà existantes (cadres de qualité par exemple) mais également hors certifications spécifiques.

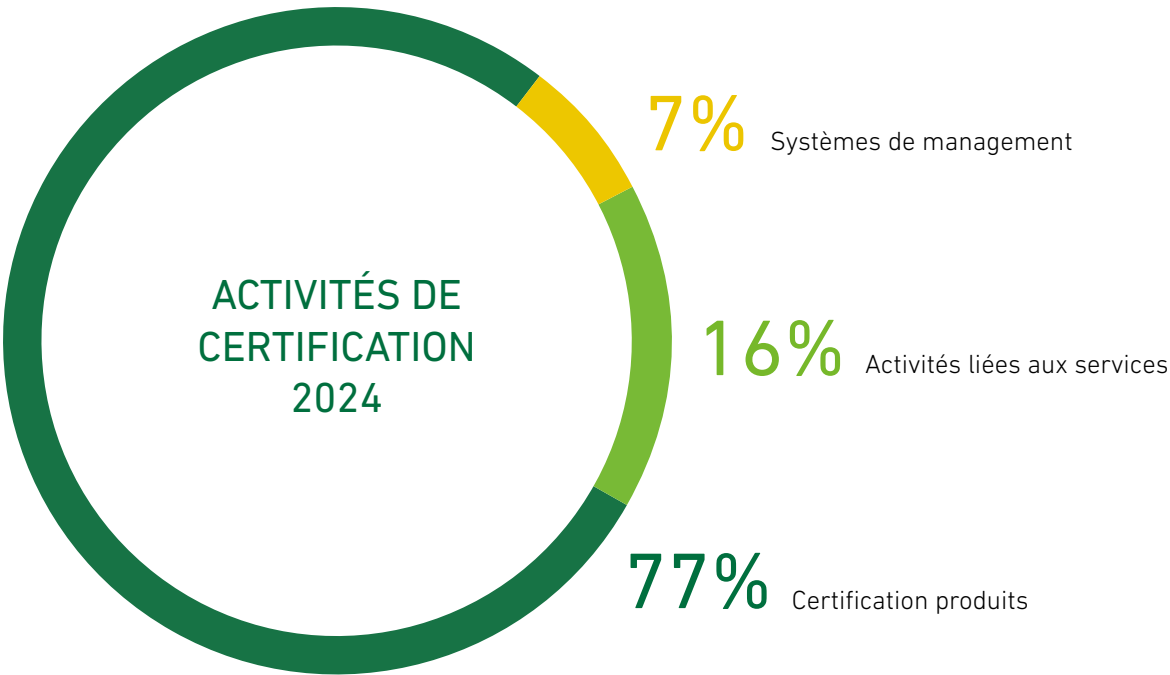
Ce service a pour but de répondre aux besoins en formation et information continue du personnel des sociétés actives dans la construction. Ces besoins ont littéralement explosé représentant un enjeu de taille pour former à temps et en heure le personnel concerné.



BCCA est reconnu comme organisme de formation par **VEKA** (Flandres) pour la formation continue destinée aux rapporteurs PEB pour les cours pertinents qu'ils doivent suivre.

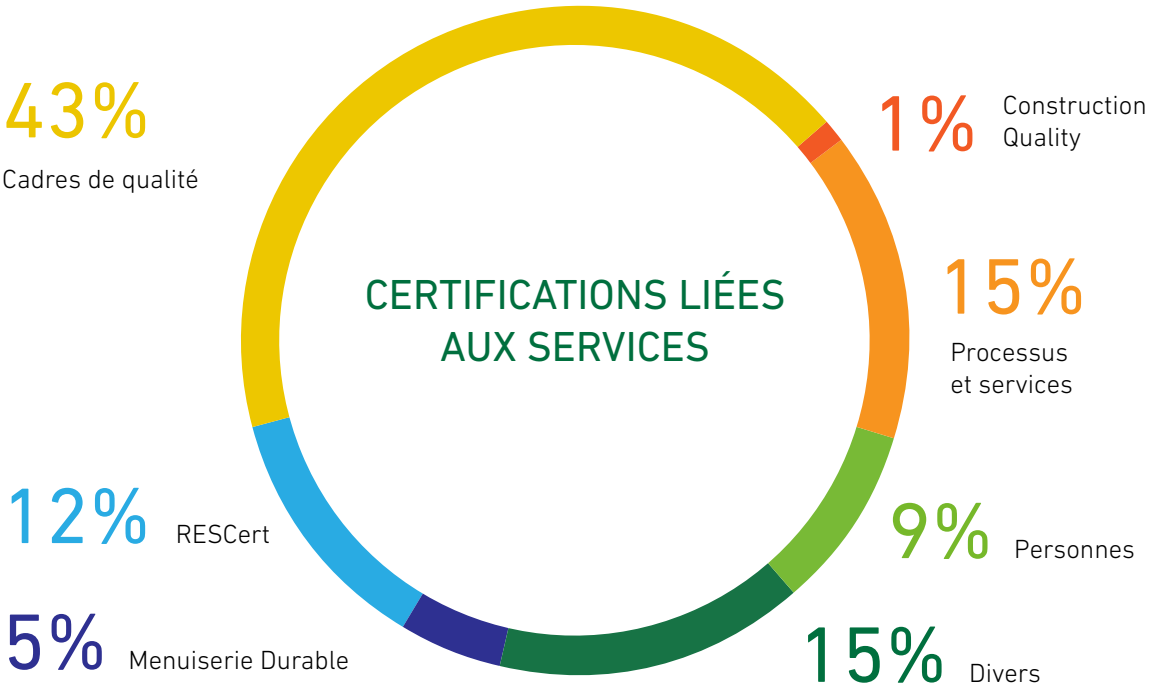
BCCA est également reconnu comme organisme de formation par **Vlaio** (Flandres) pour le **portefeuille PME** avec le numéro d'agrément DV.0248435.

3.2.2 RÉSULTATS 2024

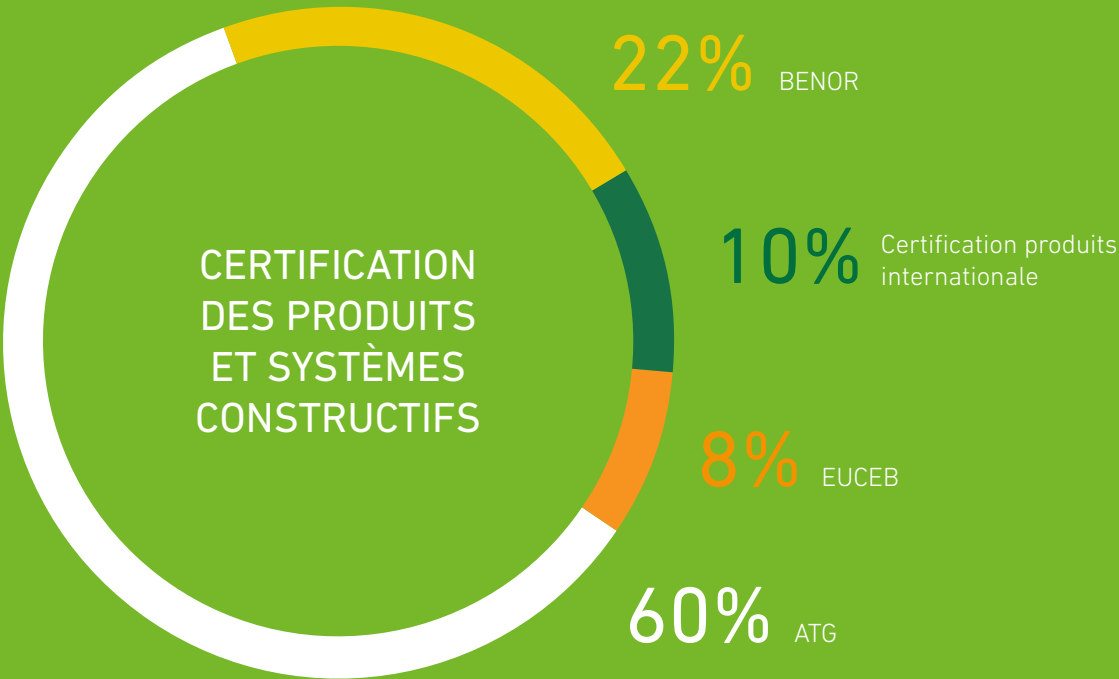


Le recours à la **certification volontaire** pour les produits et systèmes constructifs représente la grande majorité des demandes de certification dans le secteur de la construction. Ceci traduit non seulement le besoin de confirmation de la qualité et de la conformité des produits pour le secteur mais également le dynamisme des industries en termes d'innovations.

3.2.2 RÉSULTATS 2024

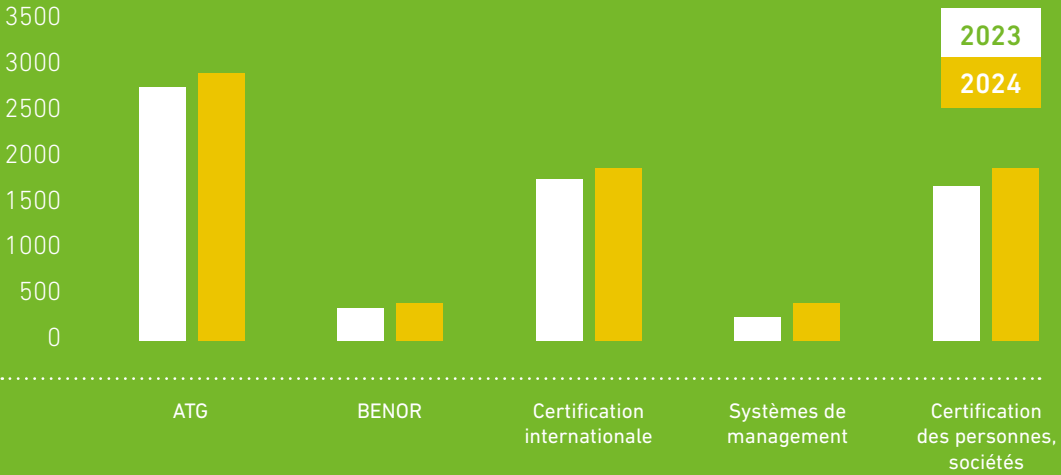


Les 16% qui représentent l'activité de certification liée aux services sont majoritairement générés par les cadres de qualité. La part grandissante des activités d'attestation, d'inspection et de support aux innovations se marque désormais et représente, en 2024, 15% des activités liées aux services.



La **certification ATG** et la **marque BENOR**, représentent ensemble 82% de l'activité principale de BCCA et répondent aux besoins d'un grand nombre de secteurs. Le poids de chaque type de certification produits reste relativement stable dans l'activité de BCCA même si les demandes de certification ATG continuent de progresser suite à un nombre croissant d'innovations produits/systèmes conçus afin de mieux répondre aux nouvelles exigences techniques, environnementales et de durabilité.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE CERTIFICATION (EN NOMBRE)



Le besoin de reconnaissance de la haute qualité technique mais également de plus en plus, de la qualité environnementale des produits s'accompagne de demandes de validation de l'aptitude à l'emploi des produits et systèmes constructifs, notamment dans le chef des concepteurs et prescripteurs. Les demandes de validation et de reconnaissance des compétences des personnes dans le secteur des énergies renouvelables ou pour la mesure d'état des bâtiments confirment une tendance amorcée l'an dernier.

Les différents services proposés illustrent la capacité de BCCA à innover en intégrant de nouveaux critères d'évaluation ou de nouvelles contraintes afin de répondre à des demandes toujours plus variées.

4. NOTRE ORGANISATION

4.1 STRUCTURE DU MANAGEMENT

L' **Assemblée Générale** s'est tenue le 6 juin 2024.

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni le 5 mai et le 4 décembre 2024.

Le **Comité de Direction** s'est réuni 10 fois en 2024. Le fonctionnement du Comité de direction est décrit dans le règlement intérieur. Par exemple, le Comité de direction, délégué par le Conseil d'administration, surveille de manière proactive, la mise en œuvre de la stratégie et du fonctionnement opérationnel de BCCA et en rend compte.

Le **Comité Général de Gestion de la Certification (ABC)** travaille en délégation du Comité de direction et lui rapporte. Sa mission comprend la gestion générale des règles de certification, la validation des concepts de certification, le fonctionnement opérationnel et les décisions de certification.

Le **Comité Général de Gestion de l'Agrément (ABG)** se concentre sur le fonctionnement de SECO-BUILDWISE en tant qu'opérateur d'agrément pour l'UBAtc (ABG).

En 2024, l'ABC s'est réuni 25 fois et l'ABG s'est réuni 34 fois.

Au cours de l'année 2024, une attention particulière a été accordée à l'accréditation, au suivi des plans d'action, à la qualification des collaborateurs, à la mise en œuvre de nouveaux modèles de documents, au nouveau CPR, à la dynamisation de l'UBAtc, au suivi des réclamations concernant le cadre de qualité pour l'isolation des murs creux et au soutien à l'innovation en tant qu'opérateur de l'UBAtc.

MEMBRES DE L' ASBL BCCA

SECO Belgium sa	membre effectif, catégorie A
Buildwise asbl	membre effectif, catégorie B1
Embuild asbl	membre effectif, catégorie B2
Steven Beckers	membre effectif, catégorie B2
Frank Louwers	membre effectif, catégorie B2

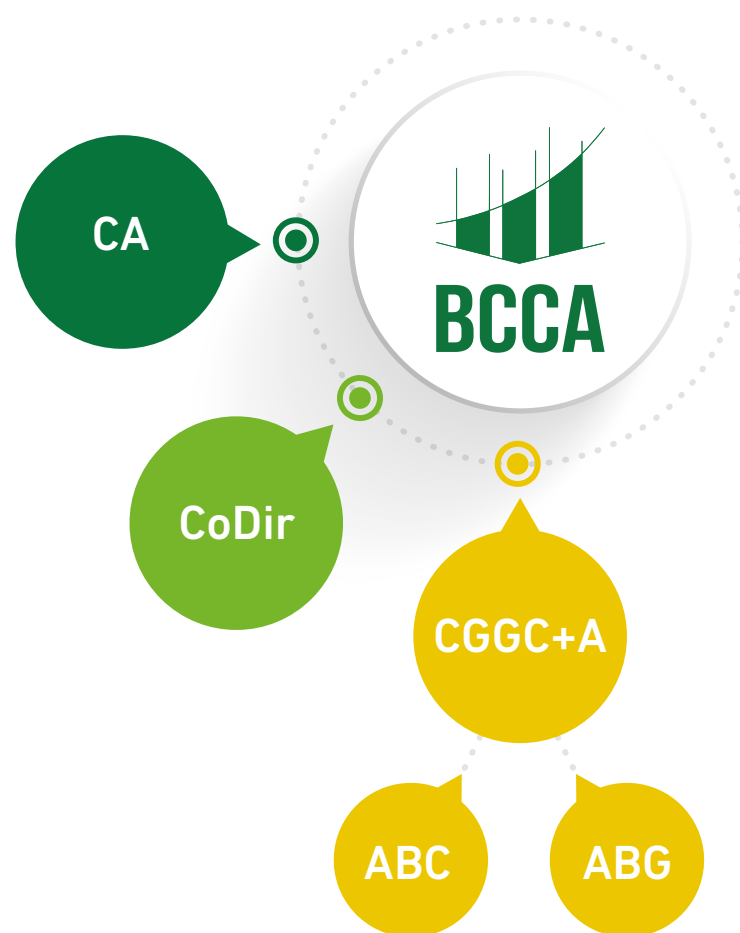
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonction	Organisation	Nom
Président	SECO	BH Group SA, avec représentant permanent B. Heiderscheidt
Administrateur	BUILDWISE	O. Vandooren
Administrateur-Délégué	SECO	O. Delbrouck
Administrateur	SECO	F. Foncke

COMITE DE DIRECTION

Fonction	Organisation	Nom
Directeur Général	SECO	O. Delbrouck
Directeur Technique	SECO	F. De Meyer
Directrice Innovation & Communication	SECO	C. Hiernaux
Directeur Opérationnel	SECO	J. Van de Velde ⁽¹⁾
Responsable de la Gestion de la Qualité	SECO	J-F. Labrouche ⁽¹⁾
Contrôleur de Gestion	SECO	S. della Faille ⁽¹⁾

(1) depuis 08/05/2024



COMITÉ GÉNÉRAL DE GESTION DE LA CERTIFICATION

L'**ABC** est composé des membres suivants :

le Directeur Général, le Directeur Technique, le Responsable de la Gestion de la Qualité, complété par des experts selon les points mis à l'agenda pour discussion.

COMITÉ GÉNÉRAL DE GESTION DE L'AGRÉMENT

L'**ABG** est composé des membres suivants :

le Directeur Général, le Directeur Technique, la Directrice Innovation & Communication, le Responsable de la Gestion de la Qualité et des représentants de l'opérateur d'agrément Buildwise, éventuellement complétés par des experts en fonction des thèmes à traiter.

4.2 PLATEFORME CONSULTATIVE

BCCA joue un rôle central de **facilitateur** dans l'organisation de la concertation entre les parties prenantes. Celles-ci se reposent en effet sur BCCA pour la mise en place des conseils d'avis et des commissions techniques sectorielles pertinentes qui permettront de fixer les règles pour la certification, de réfléchir à la gestion de la qualité, aux règles d'évaluation, à la gestion préventive des risques, à la normalisation et à tout aspect à traiter en matière de qualité.

Les structures opérationnelles en 2024 sont les suivantes :



4.3 ACCRÉDITATION ET NOTIFICATION

BCCA exécute, là où l'accréditation est possible et a été octroyée, ses activités sous **accréditation BELAC** (L'Organisme belge d'Accréditation). L'accréditation confirme la fiabilité et l'impartialité des activités de BCCA. L'accréditation BELAC signifie que nos services répondent aux normes internationales (ISO/IEC 17065, 17021-1, 17024, 17020 et 17025) et sont reconnus en tant que tels.

BCCA est **notifié** en tant qu'**organisme de certification pour le Règlement européen sur les produits de construction** (CPR – Construction Products Regulation). Ceci signifie que le SPF Économie l'a notifié en tant qu'organisme de certification auprès de la Commission européenne, ce qui permet aux fabricants de pouvoir recourir à nos services en vue de répondre aux obligations auxquelles ils sont tenus vis-à-vis de la législation européenne sur les produits de construction.

SYSTEMES DE MANAGEMENT	PRODUITS, PROCESSUS ET SERVICES	PERSONNES	RÉALISATION D'INSPECTIONS	TESTS
selon ISO 17021-1  021 QMS  021 EMS	selon ISO 17065  021 PROD	selon ISO 17024  021 PERS	selon ISO 17020  021 INSP	selon ISO 17025  021 TEST
ISO 9001 ISO 14001 ISO 45001 VCA Achilles Echelle de performance CO₂	 LA QUALITÉ EN CONFIANCE   Certification de valeurs U	Peintres et soudeurs professionnels	Divers schémas	Calcul de valeur de la conductivité thermique pour menuiseries extérieures

Ensemble, soutenons la **CONFIANCE**, la **QUALITÉ** et l'**INNOVATION**
dans le secteur de la construction.



BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

HERMESLAAN 9 - 1831 DIEGEM
T+32 (0)2 238 24 11 • MAIL@BCCA.BE • WWW.BCCA.BE